

DICRIM

Document d'information Communal sur les Risques Majeurs



Fuyez immédiatement



BONS EN CHABLAIS



DEVENEZ L'ACTEUR DE VOTRE SÉCURITÉ

Dossier établi en mai 2012 par les Services Techniques de la Mairie

« *Prévention et Information* »



Notre commune peut être touchée par des inondations.

Nous ne sommes pas non plus à l'abri d'un accident technologique provoqué par exemple par un transport de matières dangereuses, ou encore d'une catastrophe naturelle comme une tempête. De tels événements peuvent mettre chacun d'entre nous dans des situations très critiques.

C'est pourquoi vos élus et les services municipaux ont souhaité développer une politique de prévention et d'information sur les risques majeurs naturels et technologiques, par l'information de la population et par l'organisation planifiée des secours. Le but est de préparer chacun d'entre nous à faire face à de tels événements.

L'information préventive est essentielle. Matérialisée notamment par ce document (le DICRIM), l'information préventive vise à sensibiliser chaque habitant aux risques majeurs et aux consignes de comportement à suivre pour limiter l'impact d'une catastrophe et favoriser l'efficacité des secours.

L'organisation planifiée des secours permet d'optimiser l'activation d'une cellule de crise au sein de la Mairie.

Merci de prendre connaissance de ce document.

Votre Maire,
Jean-Paul ROCH

Le DICRIM c'est quoi ?

Le DICRIM est un document d'information destiné aux habitants de la commune. Il a pour objectif principal de les associer à la prévention en les sensibilisant sur les questions des risques majeurs. « *Chaque citoyen a le droit l'information sur les risques naturels et technologiques encourus sur son lieu de vie, de travail et de loisirs* » (article L 125-2 du code de l'environnement). Le **DICRIM** est consultable sur le site internet de la CCBC page Bons en Chablais: www.ccbaschablais.com

La base juridique

L'article R125-10 du code de l'environnement établit la liste des communes qui doivent réaliser leur DICRIM. Il s'agit entre autres des communes où existent un PPR (Plan de Prévention des Risques). Or, la commune de Vétraz-Monthoux dispose d'un PPR depuis le **19.11.2001** et est donc tenue de rédiger le présent document.

Le Risque majeur c'est quoi ?

Deux grandes familles

- **Les risques naturels:** inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feu de forêt...
- **Les risques technologiques:** ce sont les risques industriels, nucléaires, de transports de matières dangereuses...

Deux caractéristiques

- **Une faible fréquence:** l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- **Une énorme gravité:** nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Une définition (parmi d'autres):

Un événement potentiellement dangereux (ALEA) n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où sont identifiés des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux.



Aléa

+

Enjeux

=

Risque majeur

Le Plan Communal de Sauvegarde c'est quoi ?

Afin de faire face à un accident majeur qui entraîne une situation de crise, la commune de Bons-en-Chablais a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde.

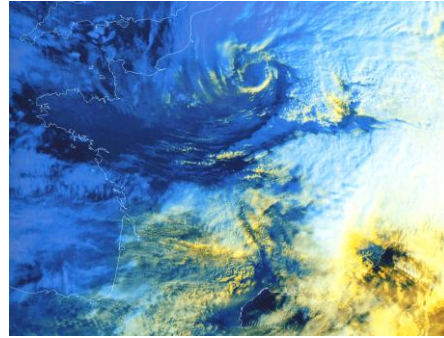
Il met en œuvre une organisation prévue à l'avance et a pour objet d'assurer la protection et l'aide à la population en cas de danger sur le territoire communal.

Il est déclenché par le Maire et est appliqué sous son autorité, par les services municipaux et les élus, en parallèle des actions de secours (pompiers...).

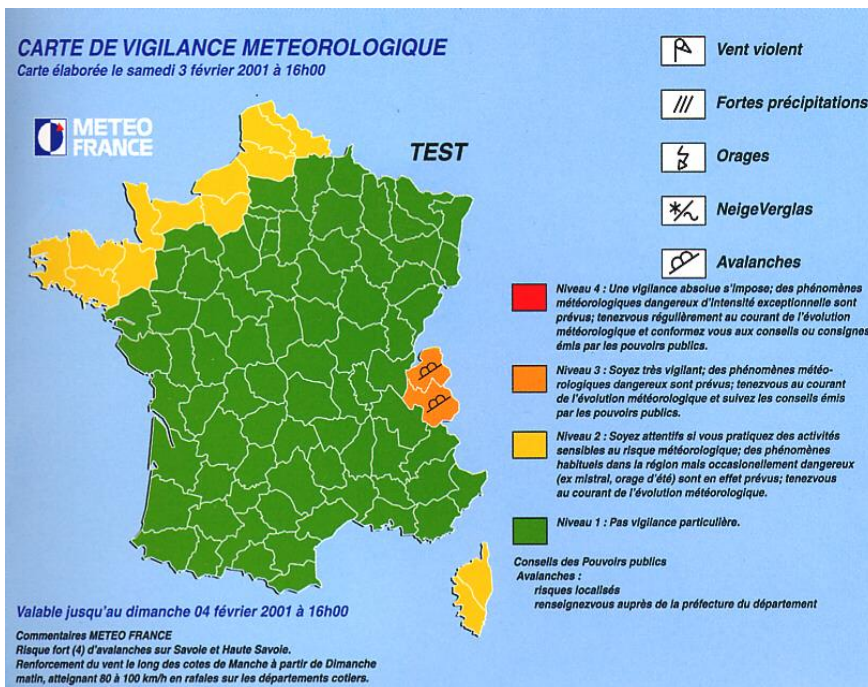
En cas de survenance d'un accident majeur, la commune déclenche son Plan Communal de Sauvegarde. Chaque citoyen doit pour sa part se conformer aux mesures indiquées dans le présent DICRIM.

L'Alerte Météorologique : Quel danger fera-t-il demain?

Le territoire métropolitain est soumis à des événements météorologiques dangereux. En raison de leur intensité, de leur durée ou de leur étendue, ces phénomènes peuvent avoir des conséquences graves sur la sécurité des personnes et l'activité économique. L'anticipation et la réactivité en cas de survenance de ces phénomènes sont essentielles ...



Pour cela, Météo France diffuse tous les jours, **une carte de vigilance**, informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.



Quatre couleurs (**rouge, orange, jaune, vert**) précisent le niveau de vigilance. Si le département est **orange**, cela indique un phénomène **dangereux** ; s'il est **rouge**, un phénomène **dangereux et exceptionnel**.

Rouge
Une vigilance absolue s'impose:
des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



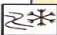

Orange
Soyez très vigilant:
Des phénomènes dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Jaune
Soyez attentifs: si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Pas de
vigilance
particulière

Des **conseils de comportement** accompagnent la carte.

Suivez-les ...

	Si votre département est orange	Si votre département est rouge
	<p style="text-align: center;">VENT FORT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de chutes de branches et d'objets divers • Risque d'obstacles sur les voies de circulation • Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés • Limitez vos déplacements 	<p style="text-align: center;">VENT FORT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de chutes d'arbres et d'objets divers • Voies impraticables • Evitez les déplacements
	<p style="text-align: center;">FORTES PRÉCIPITATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visibilité réduite • Risque d'inondations • Limitez vos déplacements • Ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur une voie inondée 	<p style="text-align: center;">FORTES PRÉCIPITATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visibilité réduite • Risque d'inondations important • Evitez les déplacements • Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied, ni en voiture.
	<p style="text-align: center;">ORAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques • Ne vous abritez pas sous les arbres • Limitez vos déplacements 	<p style="text-align: center;">ORAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques • Ne vous abritez pas sous les arbres • Evitez les déplacements
	<p style="text-align: center;">NEIGE/VERGLAS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Route difficile et trottoirs glissants • Préparez votre déplacement et votre itinéraire • Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière 	<p style="text-align: center;">NEIGE/VERGLAS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Route impraticable et trottoirs glissants • Evitez les déplacements • Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière
	<p style="text-align: center;">AVALANCHES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informez-vous sur l'ouverture et l'état des secteurs routiers en altitude • Conformez-vous aux instructions et consignes de sécurité en vigueur dans les stations de ski et communes de montagne • La pratique du ski hors pistes balisées et ouvertes est particulièrement dangereuse 	<p style="text-align: center;">AVALANCHES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evitez, sauf urgence, tout déplacement sur les secteurs routiers d'altitude • Conformez-vous strictement aux mesures d'interdiction et consignes de sécurité mises en œuvre dans les stations de ski et communes de montagne

Par les médias (radios, télévision)
 En consultant : le site www.meteo.fr



LES TEMPÊTES ET LES CHUTES DE NEIGE EXCEPTIONNELLES

Les tempêtes, provoquées par la confrontation de deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes, peuvent se traduire par des vents violents et des pluies intenses.

Les conséquences sur l'homme, les biens et l'environnement peuvent être multiples: personnes blessées; dommages aux habitations, aux ouvrages ou aux cultures; détérioration des réseaux électriques ou téléphoniques; arbres abattus...

Lorsque des événements climatiques inhabituels se manifestent, ils concernent très souvent l'ensemble de la commune. Bons en Chablais connu de tels événements ces dernières décennies:

- La tempête du 26 décembre 1999 a causé de nombreux dégâts à l'origine de la mise en danger de la population (chutes d'arbres, toitures endommagées...).
- La chute importante de neige dans la nuit du 16 au 17 février en 1985, 80cm à 1m suivant les endroits.

• Les bons réflexes

- Écoutez la radio et consultez les bulletins météorologiques,
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment. Fermez portes et volets.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- N'approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.
- Limitez vos déplacements.

CHUTE DE NEIGE ABONDANTE



En cas de chute de neige abondante, vous devez :

Éviter de prendre la route	vous risqueriez d'être bloqué, puis de mourir de froid
Eteindre votre moteur si vous êtes bloqué dans votre véhicule et attendre les secours	Vous risqueriez d'être asphyxié par les gaz d'échappement
Vous abritez dans un bâtiment au toit solide	Une toiture légère peut s'écrouler sous le poids de la neige
Ne pas s'approcher des lignes électriques	Elles peuvent casser sous le poids de la neige
Ne monter en aucun cas sur un toit pour le dégager	Vous pourriez glisser ou passer au travers de la toiture

Gardez votre Calme, les services de secours sont prêts à intervenir



Ne prenez pas la route



Ne montez pas sur un toit



**Ne stationnez pas sous les lignes
électriques**



Abritez-vous sous un toit solide

LE RISQUE SISMIQUE DANS LA COMMUNE

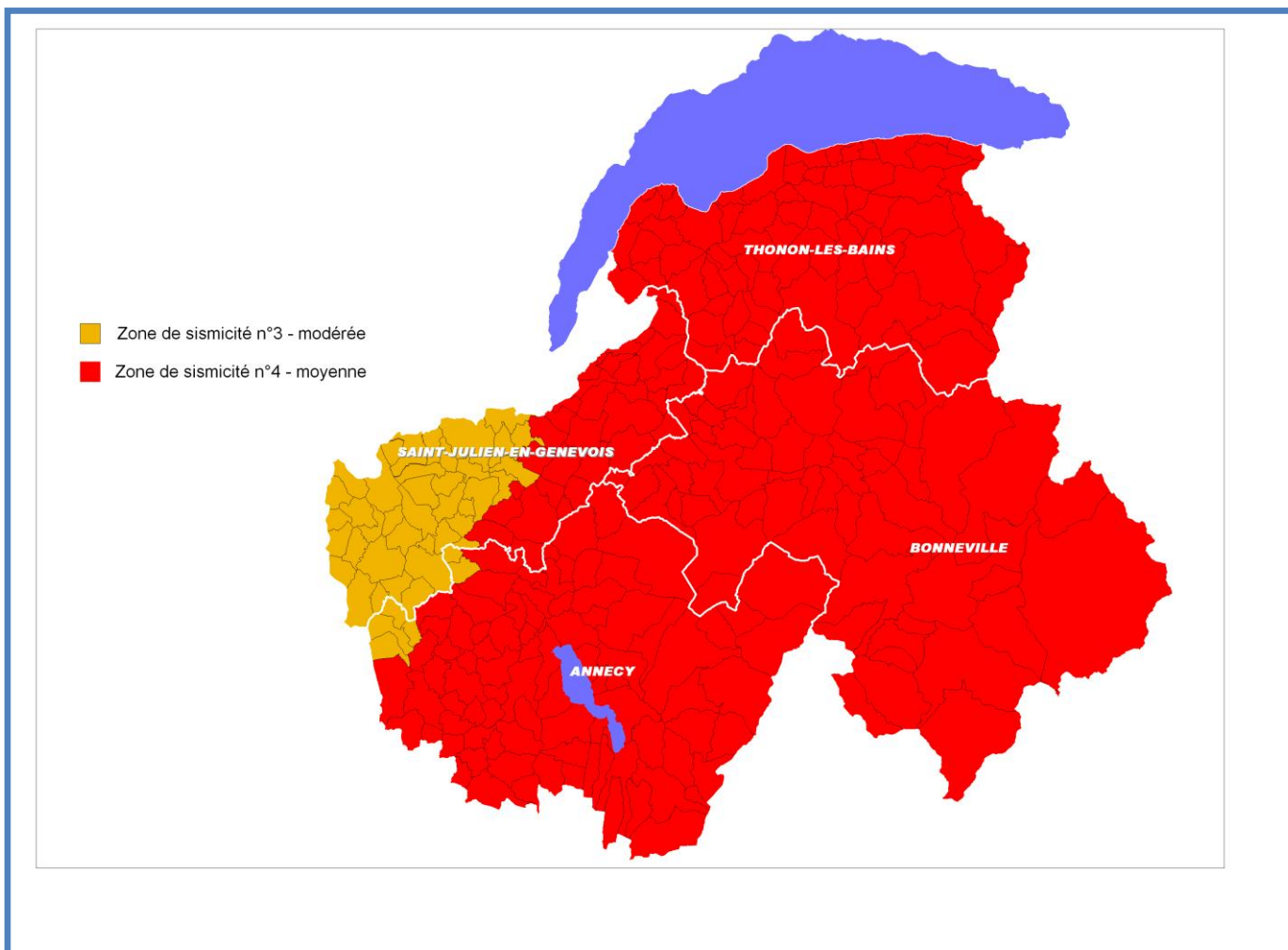
L'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives depuis 1000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives, permettent de définir l'aléa sismique d'une commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donnée (aléa probabiliste).

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a ainsi été élaboré (article D563-8-1 du code de l'environnement). Ce classement est réalisé à l'échelle de la commune.

- zone 1 : sismicité très faible
- zone 2 : sismicité faible
- **zone 3 : sismicité modérée**
- **zone 4 : sismicité moyenne**
- zone 5 : sismicité forte.

LA CARTOGRAPHIE DES COMMUNES CONCERNEES PAR LE RISQUE SISMIQUE (sismicité moyenne : zone 4)

Bons en chablais est en zone 4



TREMBLEMENT DE TERRE



A la première secousse, vous devez:

- | | |
|--|---|
| • Si vous êtes dans un bâtiment, vous mettre à l'abri sous une table, un lit, etc... Ne fuyez pas pendant la secousse | <i>Pour vous protéger des chutes d'objets (télévision, étagères, éclats de vitres...)</i> |
| • Si vous êtes dans la rue, vous éloigner des bâtiments et fils électriques; à défaut, vous abriter sous un porche | <i>Pour éviter les chutes de débris (tuiles, pierre,...) aux abords des constructions</i> |
| • Si vous êtes en voiture, vous arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Restez dans le véhicule | <i>Pour vous protéger des chutes de débris</i> |

Après la première secousse, vous devez:

- | | |
|--|---|
| • Écouter la radio | <i>Pour connaître les consignes à suivre</i> |
| • Couper gaz et électricité. Ni flamme, ni cigarette | <i>Pour éviter tout risque d'explosion ou d'incendie</i> |
| • Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités | <i>Prenez vos papiers d'identité et si possible, fermez le bâtiment</i> |
| • Ne pas aller chercher vos enfants à l'école | <i>L'école s'occupe d'eux</i> |
| • Ne pas téléphoner | <i>Libérez les lignes pour les secours</i> |
| • Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée | <i>Vous iriez au devant du danger</i> |

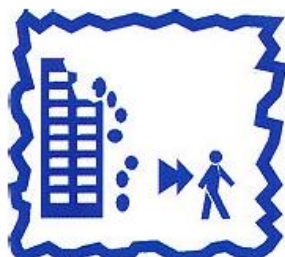
Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent

PENDANT



Abritez-vous sous un meuble solide



Éloignez-vous des bâtiments

APRES



Coupez l'électricité et le gaz



Évacuez le bâtiment



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école: l'école s'occupe d'eux

LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE



1. **Se mettre à l'abri**
2. **Ecouter la radio : préciser la station de radio et sa fréquence**
3. **Respecter les consignes**

En cas de séisme :

→ AVANT

- **Diagnostiquer la résistance aux séismes** de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire ;
- **Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.**
- **Fixer les appareils et les meubles lourds.**
- **Préparer un plan de groupement familial.**

→ PENDANT

- **Rester où l'on est :**
 - à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;
 - à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...);
 - en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- **Se protéger** la tête avec les bras.
- **Ne pas allumer** de flamme.

→ APRÈS

Après la première secousse, **se méfier** des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.

- **Ne pas prendre** les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- **Vérifier** l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- **S'éloigner** des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée.

Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

(rubriques "Sécurité Intérieure et protection civile", puis "protection civile" et enfin "risques majeurs")

- DDT:

<http://www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/>

(rubriques "prévention des risques naturels en Haute-Savoie" et "habitat")

- DREAL

<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

- MEEDDAT

<http://www.prim.net/packsismique>



Le risque Inondation

Une **inondation** est une **submersion**

plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ;

Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

Elle peut se traduire par :

- des **inondations de plaine** : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales,
- des **crues torrentielles** (Vaison-la-Romaine),

- un **ruissellement en secteur urbain** (Nîmes).

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux, ...

Elle peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges.

INONDATION BRUTALE



A l'arrivée des eaux, vous devez :

• Fuir IMMÉDIATEMENT en prenant vos papiers d'identité	<i>Vous devez réagir très vite</i>
• Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches ou le point de ralliement indiqué au bas de cette affiche.	<i>Pour être hors de portée du danger</i>
• Ne pas revenir sur vos pas	<i>Pour éviter d'être emporté</i>
• Signaler votre présence, si vous êtes isolé	<i>Pour être repéré par les équipes de secours</i>
• Ne pas aller chercher vos enfants à l'école	<i>L'école s'occupe d'eux</i>

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

INONDATION



A l'annonce de la montée des eaux, vous devez:

• Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations, ...	<i>Pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts</i>
• Couper l'électricité et le gaz	<i>Pour éviter électrocution ou explosion</i>
• Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments	<i>Pour attendre les secours dans les meilleures conditions</i>
• Ne pas prendre l'ascenseur	<i>Pour éviter de rester bloqué</i>
• Écouter la radio	<i>Pour connaître les consignes à suivre</i>
• Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités	<i>Prenez vos papiers d'identité et si possible, fermez le bâtiment</i>
• Ne pas aller chercher vos enfants à l'école	<i>L'école s'occupe d'eux</i>
• Ne pas téléphoner	<i>Libérez les lignes pour les secours</i>
• Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée	<i>Vous iriez au devant du danger</i>

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent



Fermez la porte, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école: l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas: Libérez les lignes pour les secours

Le risque Transport de matériaux dangereux

Le risque de **transport de matières dangereuses** est consécutif à un **accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses** telles que les produits inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

A Bons en Chablais, le risque de transport de matières dangereuses est surtout lié au transport de gaz haute pression par canalisation. et le trafic routier principalement sur la RD 903

ACCIDENT TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (T.M.D.)



En cas d'accident, vous devez:

• Vous enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule	<i>Pour éviter de respirer des produits toxiques</i>
• Écouter la radio	<i>Pour connaître les consignes à suivre</i>
• Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation	<i>Pour empêcher le produit toxique de rentrer dans votre abri</i>
• Vous éloigner des portes et des fenêtres	<i>Pour vous protéger d'une explosion extérieure</i>
• Ne pas fumer. Ni flamme, ni étincelle	<i>Risque d'explosion</i>
• Ne pas aller sur les lieux de l'accident	<i>Vous iriez au devant du danger</i>
• Vous laver en cas d'irritation et si possible, vous changer	<i>Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique</i>
• Ne pas aller chercher vos enfants à l'école	<i>L'école s'occupe d'eux</i>
• Ne pas téléphoner	<i>Libérez les lignes pour les secours</i>
• Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir	30 secondes

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio
Pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école: l'école s'occupe d'eux



Ni flamme, ni cigarette



Ne téléphonez pas:
libérez les lignes pour les secours

MOUVEMENT DE TERRAIN



En cas d'éboulement, de chute de pierre ou de coulée de boue, vous devez:

- | | |
|---|--|
| • Fuir latéralement | <i>Vous devez réagir très vite pour sauver votre vie</i> |
| • Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches | <i>Pour être hors de portée du danger</i> |
| • Ne pas revenir sur vos pas | <i>Vous iriez au devant du danger</i> |
| • Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé | <i>Pour éviter tout accident dû aux chutes de débris</i> |

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent



Fuyez latéralement



Gagnez un point en hauteur

Commune de bons en chablais carte des aléas naturels

